



LA LETTRE DU SOB

SECRÉTARIAT DES OBLATURES BÉNÉDICTINES

N° 36, NUMÉRO SPÉCIAL, SEPTEMBRE 2013

Les moines bénédictins

PAR DOM HUGHES LEROY O.S.B.

Prieur Administrateur de l'Abbaye Sainte Marie - Paris ¹.

Ce que l'on nomme improprement l'Ordre de saint Benoît est en réalité une confédération qui réunit des congrégations monastiques ainsi que quelques monastères autonomes, qui tous perpétuent l'idéal religieux du monachisme bénédictin, en conformité avec la Règle et l'esprit de saint Benoît.

LES ORIGINES DU MONACHISME bénédictin remontent à la fondation, vers 529 du monastère de Monte Cassino, fondation qui fut l'œuvre de saint Benoît de Nursie. La règle rédigée par Benoît pour sa communauté s'est diffusée rapidement, notamment grâce au soutien du pape Grégoire le Grand, et fut adoptée, souvent à côté d'autres règles, par de nombreux monastères européens.

La règle de saint Benoît s'est en quelque sorte imposée définitivement en 817, quand le capitulaire monastique d'Aix-la-Chapelle, dont saint Benoît d'Aniane fut l'inspirateur, l'a imposée à tous les monastères de France et de Germanie. Les monastères bénédictins, tous autonomes, commencèrent à se réunir en congrégations après le x^e siècle, mais ce n'est qu'en 1893 que le pape Léon XIII a réuni les congrégations et monastères en une

confédération sous la présidence d'un Abbé Primat résidant au monastère Saint-Anselme sur l'Aventin à Rome.

L'esprit du monachisme bénédictin est synthétisé par l'expression « *Ora et labora* », « Prie et travaille », qui souligne la grande importance accordée à la prière contemplative et au travail, mais l'expression elle-même ne se trouve pas dans la Règle.

I. LE FONDATEUR, BENOÎT DE NORCIA OU DE NURSIE

LES RARES INFORMATIONS biographiques sur Benoît proviennent du deuxième livre des *Dialogues* de Grégoire le Grand, écrits vers 593/594, soit une trentaine d'années après la mort du fondateur du Mont-Cassin. Bien qu'il s'agisse d'un texte hagiographique, on peut en tirer quelques informations historiques certaines, Grégoire ayant pu recueillir des informations des abbés Constantin et Simplicius du Mont-Cassin, Onorat de Subiaco et Valentinien, lesquels avaient connu personnellement Benoît.

Benoît est né à Norcia en Ombrie, vers 480/490, d'une noble famille patricienne.

1. NDR. La Revue *Les Amis des Monastères* a publié dans son n° 173 de janvier 2013 cet important article de Dom Hughes Leroy qui donne une synthèse des origines et de l'évolution du monachisme bénédictin, jusqu'à nos jours. Nous remercions l'Auteur et la Revue *Les Amis des Monastères* de nous avoir autorisés à l'offrir à nos lecteurs. Nous lui consacrons ce « Numéro Spécial », de rentrée.

Après une brève expérience d'études à Rome, écœuré par le climat de décadence morale, il se retire dans les Monts Sabins, puis dans une grotte de la vallée de l'Aniene, près de Subiaco, pour y mener la vie érémitique. Il y reçoit l'habit monastique du moine romain.

La renommée de Benoît se diffuse rapidement et il est appelé à guider une communauté de moines à Vicovaro, mais l'expérience n'est guère heureuse et Benoît se retire de nouveau à Subiaco. Autour de lui se regroupent de nombreux disciples qu'il réunit en douze monastères, chacun formé de douze moines.

À cause d'un prêtre envieux, Benoît abandonne ensuite Subiaco et se réfugie au Mont-Cassin, où était encore vivace le culte du dieu Apollon : Benoît et ses disciples s'attachent alors à convertir les habitants du lieu au christianisme et érigent bientôt un oratoire dédié à saint Martin, un autre à saint Jean-Baptiste, sur le sommet du mont.

Visité par le chef barbare Totila, consulté par des évêques comme Constance d'Aquino, Germain de Capoue, et Sabin de Canossa, alors même qu'il n'était peut-être pas prêtre, Benoît demeure au Mont-Cassin comme chef de sa communauté de moines jusqu'à sa mort, un 21 mars, entre 555 et 560 environ. Son corps est inhumé selon son désir, dans l'oratoire saint Jean-Baptiste du Mont-Cassin, auprès de celui de sa sœur Scholastique.

II. LA RÈGLE

BENOÎT A RÉDIGÉ SA RÈGLE dans le second quart du VI^e siècle et l'a pensée non seulement pour son propre monastère, mais pour des monastères d'importance numérique diverse, et pour d'autres lieux.

La structure de la Règle.

Le texte de la Règle de Benoît, plutôt bref, est constitué d'un prologue, et de soixante-treize chapitres de longueur variée.

Les trois premiers chapitres traitent de la structure institutionnelle du monastère, des différentes espèces de moines, de l'Abbé, des conseils de communauté. Les chapitres 4 à 7

sont réservés aux fondements de la doctrine spirituelle, à travers les "instruments des bonnes œuvres", l'obéissance, le silence, l'humilité. Les chapitres 8 à 20 organisent l'office divin, la prière liturgique et privée. Les chapitres suivants jusqu'au 52^e, traitent de la discipline et de l'organisation matérielle du monastère, repas, travail. Les chapitres 53 à 57 parlent des rapports des moines avec le monde extérieur. Les chapitres 58 à 65 ont pour objet l'accueil des novices, l'élection de l'abbé et le choix du prieur, le chapitre 66 probablement le dernier d'un état antérieur de la Règle, s'occupe de l'office du portier et de la clôture. Les chapitres 67 à 72 sont sans doute des ajouts et ont pour objet quelques points particuliers de discipline. Dans le chapitre 73, une sorte de *post-scriptum*, Benoît rappelle la modestie de son intention et souligne que sa Règle est un point de départ pour ceux qui désirent progresser sur le chemin de la perfection.

L'organisation monastique.

Tout homme peut entrer afin de faire partie du monastère ; celui qui le demande sera accueilli et fera l'objet d'un premier discernement par un moine expérimenté. Après une année de noviciat, il rédigera sa demande, *petitio*, qu'il déposera sur l'autel de l'oratoire, fera vœu de stabilité – le moine ne peut changer de communauté, il est lié jusqu'à la mort au même monastère –, d'obéissance, et de conversion des mœurs. Pour les enfants oblates, c'est à leur père de faire la *petitio* par écrit.

Le chef du monastère est l'abbé, élu à vie au sein de la communauté monastique, selon ses mérites et sa doctrine spirituelle : il est le père des moines, et le responsable de la bonne administration du monastère. À côté de l'abbé existent des doyens, auxquels sont confiés des groupes de moines regroupés selon leurs activités, le cellérier, qui s'occupe de l'administration matérielle et pratique.

La prière liturgique est répartie au long de la journée et de la nuit, en sept heures de jour et une de nuit : le psaume 118 en effet récite : « Sept fois chaque jour je te loue » et « Dans le cœur de la nuit je me lève pour te louer ».

Puisqu'il semble que la communauté à l'origine soit essentiellement non cléricale, la célébration de la messe est prévue seulement pour les dimanches et fêtes.

Les moines ont le devoir de donner les heures qu'ils ne passent pas au culte liturgique et à la *lectio divina*, au travail manuel ou intellectuel que l'abbé leur aura assigné, de telle sorte qu'ils puissent contribuer, grâce à l'exercice de leurs capacités, aux besoins de la communauté. Il est attribué aussi une grande valeur ascétique au travail : il est considéré comme un moyen de sanctification puisque destiné à l'édification de la *civitas Dei* dans le monde.

Le texte.

Le manuscrit original de la Règle de saint Benoît a disparu : abandonnant le Mont Cassin en 577, les moines ont emporté avec eux le texte à Rome, dans leur nouveau monastère près du Latran. Vers 717, l'abbé Petronax a lancé la reconstruction du Mont-Cassin, et vers 750 le Pape Zacharie lui a rendu le manuscrit. Le monastère menacé par les invasions de Sarrasins, le manuscrit est transféré vers 883 à Teano, où il est détruit durant un incendie en 896.

Il existait à Aix-la-Chapelle une copie du texte que l'abbé du Cassin avait fait réaliser sur ordre de Charlemagne, et qui fut utilisée par Benoît d'Aniane pour la réforme monastique des monastères de l'empire carolingien. Vers 817, une copie avait été réalisée à Saint-Gall par deux moines de Reichenau. Une édition critique de la Règle, établie à partir d'environ trois cents manuscrits, a été réalisée en 1977 par Rudolf Hanslik.

Autour des sources de la Règle de saint Benoît.

L'auteur de la Règle utilise les écrits de Pacôme, Basile de Césarée, Jean Cassien, Césaire d'Arles, Augustin. On peut citer aussi Cyprien, Jérôme et Léon le Grand.

Des études paléographiques et philologiques ont pu même faire l'hypothèse que le texte traditionnellement attribué à saint Benoît dérivait en réalité de la *Regula Magistri*, d'un auteur anonyme. La *Regula Magistri*, ou Règle du Maître, avait auparavant été considérée

comme une amplification prolixe de celle de saint Benoît. L'hypothèse que ce put être l'inverse amena une controverse opposant les défenseurs de la position traditionnelle aux tenants de la nouvelle théorie. L'hypothèse que la *Regula Magistri* constitue la principale source de la Règle de saint Benoît est désormais acceptée par la majorité des chercheurs. Dans les parties communes aux deux Règles, la *Regula Magistri* est plus fidèle aux sources utilisées, alors que celle de saint Benoît tend à plus de liberté.

III. L'AFFIRMATION DU MONACHISME BÉNÉDICTIN

MÊME SI UNE BELLE TRADITION légendaire narre l'envoi par Benoît de ses disciples Maur et Placide pour fonder en France et en Sicile, rien n'indique que la Règle donnée par Benoît à sa communauté du Cassin fut adoptée par d'autres monastères durant sa vie, sauf peut-être le cas du monastère de Santo Stefano a Terracina, l'unique filiation ancienne du Mont-Cassin.

Grégoire le Grand.

L'œuvre du pape Grégoire le Grand, ses *Dialogues*, a donné l'influx décisif pour la diffusion du monachisme bénédictin : en composant son livre, il a mis en relief la vie de saint Benoît, célébrant son rôle de législateur monastique. Le pape Grégoire fonda lui-même six monastères dans ses possessions de Sicile et transforma son habitation romaine du Mont Celius en monastère, où il vivait comme un moine. Du monastère du Celius, sont issus des missionnaires qu'il envoya en Angleterre, comme Augustin, qui fondera un monastère à Cantorbery, et Melliton, fondateur de l'abbaye de Westminster. Dans ces monastères toutefois, la Règle de saint Benoît était utilisée avec d'autres règles, comme source des statuts propres rédigés pour chaque communauté monastique par son propre Abbé.

Vers 628, la Règle de saint Benoît fut adoptée par de nombreux monastères de France inspirés par saint Colomban, la mixant avec

la règle de ce saint. La Règle de saint Benoît prévalut peu à peu sur la *Regula monachorum* de Colomban, étant moins rigide et s'adaptant plus aisément aux situations diverses.

Angleterre et France.

En Angleterre, le synode de Whitby de 664 signe l'affirmation des coutumes romaines et italiennes sur les traditions insulaires; les moines anglo-saxons Ceolfrid, Wilfrid, Willibrord se rendent en Italie pour s'y imprégner de la tradition monastique romaine. L'abbé Benoît Biscop, fondateur des monastères de Wearmouth et Jarrow en 674 et 681, fut le principal propagateur des normes et de l'esprit du monachisme bénédictin en Angleterre, mais une *Vie* de lui témoigne qu'il a introduit et fait suivre dans son monastère une règle mixte.

On constate un intérêt renouvelé pour la figure de Benoît et sa règle, lorsque les moines de Fleury-sur-Loire en 672 envoyèrent une délégation des leurs au Mont-Cassin, à l'époque abandonné et en ruines, pour y chercher les reliques du saint patriarche. Les envoyés retrouvèrent les restes de saint Benoît le 11 juillet 673 ou 674, et les ramenèrent à Fleury.

Au début du VIII^e siècle, de nombreux monastères qui se reconnaissaient dans la tradition bénédictine, commencèrent à célébrer le 11 juillet comme la fête de la déposition de saint Benoît.

En 717, l'abbaye du Mont-Cassin fut réédifiée, et devint de nouveau un centre de rayonnement du monachisme bénédictin. À cette époque, les Francs se référaient avec enthousiasme à la civilisation romaine, et pour eux, le monachisme bénédictin s'identifiait tellement avec l'Église de Rome qu'on tenta de faire adopter par les synodes de 743 et 744 la règle bénédictine par tous les monastères francs.

Charlemagne et Louis le Pieux.

La Règle de saint Benoît connut aussi du succès en Europe centrale, évangélisée depuis peu. Charlemagne essaya d'imposer une observance unique à tous les monastères de l'Empire et, comme on l'a dit, fit réaliser une copie du manuscrit de la Règle.

Louis le Pieux, son fils et successeur, reprend le désir de son père d'unification du monachisme franco-germanique par l'adoption d'une règle unique.

Il appela à la cour impériale l'abbé Benoît d'Aniane, lequel avait fondé un monastère où il avait introduit l'observance intégrale de la Règle de saint Benoît, et lui confia la réforme des monastères d'Aquitaine. Louis le Pieux fit rédiger les canons d'un *Capitulare Monasticum*, à faire observer dans tous les monastères, approuvé par un synode de tous les abbés de l'Empire convoqués par l'empereur en 817 à Aix-la-Chapelle.

Le développement des monastères bénédictins.

Il s'agissait à l'origine de communautés de moines en majorité laïcs, mais, au IX^e siècle, l'accès au sacerdoce commença à être considéré comme le couronnement naturel de la vie spirituelle d'un moine. Les communautés monastiques se cléricalisèrent et les monastères devinrent davantage des lieux de liturgie solennelle. Les abbayes bénédictines devinrent aussi alors d'importants centres spirituels.

Depuis longtemps déjà, elles comportaient un *scriptorium* et une bibliothèque, mais Charlemagne se mit à exhorter les moines à prendre part au renouveau culturel de l'Empire, et à faire œuvre de conservation des textes anciens. Dans les bibliothèques des monastères, on trouvait certes les textes des Pères de l'Église latine, mais aussi les classiques de l'Antiquité. Les monastères les mieux fournis, comme celui de Reichenau, possédaient au début du IX^e siècle un patrimoine de quatre cents à six cents volumes.

Les monastères devinrent aussi d'importants centres pour l'éducation des jeunes. Par l'*Admonitio generalis*, capitulaire émanant de Charlemagne le 29 mars 789, l'empereur ordonna à tous les monastères de créer des écoles. Si Louis le Pieux imposa aux monastères en 817 de n'éduquer dans leurs écoles internes que les oblats, de nombreuses abbayes toutefois érigèrent des écoles externes pour les jeunes gens, notamment pour les fils des bienfaiteurs nobles.

Les oblates étaient des enfants offerts au monastère par leurs parents. Une bonne partie des moines était entrée dans l'ordre en vertu de l'oblation faite par leurs parents, comme Willibrord, Boniface, Willibald. Le pape Grégoire II avait d'ailleurs confirmé le caractère irrévocable de l'oblation faite par les parents, en refusant aux oblates le droit, une fois parvenus à l'âge adulte, d'abandonner le monastère.

IV. LA DÉCADENCE DES ORDRES ET LEURS RÉFORMES

AVEC LE CHAOS CAUSÉ par la dissolution de l'empire carolingien, augmentèrent les ingérences des seigneurs locaux et des évêques dans la vie interne des abbayes, et le monachisme bénédictin commença à subir une grave crise économique et morale. Les incursions de pirates sarrasins vinrent aggraver la situation qui vit la destruction de grands monastères comme le Mont-Cassin et tant d'autres. À la fin du x^e siècle, la plupart des monastères bénédictins étaient tombés entre les mains d'abbés laïcs, qui en pillaient les biens. Ce furent les papes Grégoire VII et Gélase II qui promurent la réforme de l'Église et interdirent aux laïcs de concéder des dignités – et bénéfices – ecclésiastiques.

La réforme de Cluny.

La réforme fut proposée à des monastères pour sauver le monachisme bénédictin. Le principal mouvement de rénovation fut d'abord celui de Cluny. L'abbaye de Cluny avait été fondée près de Mâcon, en Bourgogne, entre 908 et 910, par le duc Guillaume I^{er} d'Aquitaine et donnée à l'abbé de Baume-les-Messieurs. Elle était mise directement sous la protection du Saint-Siège, auquel il versait annuellement un cens symbolique, et était exempte de l'autorité épiscopale, qui ne pouvait ainsi influencer sur l'élection de l'abbé.

Les traits distinctifs de la réforme clunisienne étaient la stricte observance de la règle bénédictine et la constitution d'une « fédération » de monastères sous la vigilance de l'abbaye de Cluny.

Sur la demande des papes, les abbés de Cluny restaurèrent et réformèrent de nombreux monastères anciennement fondés.

La congrégation ou ordre de Cluny ainsi créée contribua de manière décisive à la réforme générale de l'Église, et en vint à compter environ 1300 monastères en France, et de nombreux autres dans la Belgique actuelle, la Suisse, la Grande Bretagne, la Péninsule Ibérique et l'Italie du Nord.

Le mouvement clunisien en Germanie et en Italie.

Le principal centre de réforme en Germanie fut le monastère d'Hirsau qui, sous la houlette de l'abbé Guillaume, adopta les coutumes de Cluny, et avec l'aide d'Ulric de Zell, se dota de statuts propres. Les monastères affiliés, plus de cent, conservaient une certaine autonomie.

À Hirsau fut abolie l'institution des oblates, et les travaux manuels furent confiés aux frères convers, laissant aux moines les activités spirituelles et intellectuelles. Les monastères sujets d'Hirsau, mis directement sous la protection papale dans la période de lutte pour les investitures, furent les principaux opposants au parti impérial.

Du monastère lorrain de Gorze vint une autre réforme, contemporaine mais indépendante de celle de Cluny, qui propagea la stricte observance de la Règle, mais sans aspirer à l'exemption : parmi les principaux centres de diffusion de cette réforme, on peut citer Saint-Maximin de Trèves et Saint-Emmeran de Ratisbonne.

La réforme de Cluny connut aussi du succès en Italie. Ainsi, en 937, le second abbé de Cluny, Odon, réforma l'abbaye de Saint-Paul-hors les murs, ainsi que les communautés monastiques qui desservaient les basiliques de Saint-Laurent et Sainte-Agnès. Le quatrième abbé de Cluny, Maïeul, introduisit sa réforme à Saint-Apollinaire-in-Classe à Ravenne, puis à Saint-Jean de Parme, et à Saint-Pierre "In ciel d'oro", à Pavie.

Sous les abbés Odilon et Hugues, les prieurés clunisiens fleurirent en Lombardie. D'autres foyers de diffusion des coutumes de Cluny

furent les abbayes Saint-Bénigne de Fruttuaria, ainsi que la Sainte-Trinité de Cava.

En 1098 fut fondé le monastère de Cîteaux, dont le développement donna naissance à un Ordre autonome, l'Ordre cistercien, fondé lui aussi sur la Règle de saint Benoît, que nous ne traiterons pas en ces pages. Sa branche la plus connue en France est l'Ordre cistercien de la stricte observance, dit trappistes. Une autre branche de l'Ordre est présente à Lérins et Sénanque.

La réforme des xi^e et xii^e siècles.

Aux x^e et xi^e siècles, la vie érémitique apparut à beaucoup comme un autre moyen efficace en vue de la restauration du monachisme bénédictin, le cénobitisme étant alors jugé comme trop lié à des intérêts matériels ou politiques. Saint Romuald donna une nouvelle impulsion à l'institution érémitique, mais dans la mouvance de la Règle de saint Benoît. Abbé de Saint-Apollinaire-in-Classa à Ravenne, il abandonna cette dignité pour vivre dans la solitude, puis il fonda des ermitages, dont le principal est celui de Camaldoli, lequel donna son nom à ce mouvement, et réforma des monastères comme celui de Fonte Avellana.

De Fonte Avellana sortit saint Pierre Damien, collaborateur de nombreux papes et protagoniste, avec le pape Grégoire VII, de la réforme de la vie ecclésiastique et monastique.

Mais les moines qui contribuèrent plus directement à la lutte contre la simonie et le nicolaïsme furent les Vallombrosains, fondés par saint Jean Gualbert, moine bénédictin de San Miniato al Monte de Florence, qui après avoir embrassé un temps la vie érémitique, fonda une communauté cénobitique à Vallombrosa, près de Florence toujours, à laquelle il donna la Règle de saint Benoît et qui fut à l'origine d'une congrégation proche de l'ordre de Cluny.

En Italie méridionale c'est l'abbaye de Montevergine fondée en 1124 qui donna une nouvelle impulsion au monachisme bénédictin.

Le déclin aux xiii^e et xiv^e siècles.

À cette époque, le monachisme bénédictin connaît un certain déclin. Même si un

certain nombre d'abbayes et prieurés continuent à se fonder, les communautés qui les peuplent diminuent en nombre. De plus, les mouvements réformateurs comme les camaldules, vallombrosains, etc. ayant insisté sur l'érémitisme ou de plus stricte observance, perdent progressivement leur physionomie originale et se rapprochent de plus en plus des monastères bénédictins traditionnels, maintenant toutefois un sens aigu d'appartenance à leur propre tradition de congrégation.

Dans les monastères bénédictins, la pratique religieuse était moins tonique et les études laissaient à désirer, le peuple chrétien commençant à préférer comme pasteurs d'âmes les religieux des Ordres mendiants, de plus récente création, animés par une notable ferveur de prédication et d'enseignement. Les vocations religieuses se pressèrent davantage vers ces nouvelles familles religieuses, contribuant ainsi au dépeuplement des monastères bénédictins.

Un espoir de restauration de la discipline monastique vint de l'association des monastères en congrégations régionales. Le pape cistercien Benoît XII avec la bulle *Summi Magistri dignatio* dite *Benedictina* de 1336, prescrit que tous les monastères bénédictins seront regroupés en provinces et que seront célébrés des chapitres triennaux et nommés des visiteurs. Les effets de cette décision papale ne furent hélas pas considérables.

Continuèrent à naître toutefois, au sein de l'Ordre bénédictin, de nouvelles congrégations monastiques liées moins au mouvement de réforme qu'à de fortes personnalités: les Silvestrins provenant du monastère de Monte Fano, près de Fabriano, fondé en 1231 par Silvestro Guzzolini, les célestins, œuvre vers 1259 de l'ermite Pietro del Morrone, le futur pape Célestin V, les olivétains fondés par Bernardo Tolomei en 1313 dans le désert d'Accona, près de Sienne.

Le mouvement « de Unitate ».

Les conditions d'existence du monachisme bénédictin s'aggravèrent encore au xv^e siècle, surtout à cause des abus nés du régime de la commende, le titre d'abbé devenant l'apanage

de laïcs ou d'ecclésiastiques séculiers, issus souvent de nobles familles, étrangers à la communauté dont ils dépensaient les revenus. Ainsi de grandes abbayes historiques et prestigieuses tombèrent entre les mains de grandes familles nobles, comme Sainte-Justine de Padoue, aux princes de Carrare.

Les seuls monastères exempts de ce phénomène de commende furent ceux fédérés en congrégations, comme les vallombrosains, silvestrins ou olivétains, qui en vertu de leur unité juridique et de discipline, étaient moins exposés à des ingérences extérieures. En outre la facilité plus grande avec laquelle ces moines pouvaient être transférés d'une abbaye à une autre constituait un facteur positif pour échapper à ce risque.

En 1408, l'abbaye Sainte-Justine de Padoue fut donnée en commende à un jeune noble vénitien, Ludovico Barbo, déjà prieur de San Giorgio in Alga. Sa communauté comptait alors trois moines. Barbo, décidé à rétablir l'observance régulière, émit sa profession et reçut la bénédiction abbatiale. Pour repeupler son abbaye il s'adjoignit deux camaldules et deux chanoines de San Giorgio in Alga.

Après avoir relevé la situation morale et matérielle de l'abbaye, Barbo fut appelé à réformer d'autres monastères, en dehors même du territoire vénitien. Les monastères ainsi réformés s'unirent en une congrégation dite « *de Unitate* » ou « *de Observantia* », approuvée par le pape Martin V le 1^{er} janvier 1419. L'autorité suprême était dévolue au chapitre général, célébré chaque année, qui nommait les visiteurs lesquels veillaient à la bonne observance de la règle dans les monastères, le chapitre général ayant les pouvoirs de déposer les abbés, qui continuaient à être élus à vie; parmi les visiteurs était élu un abbé président; les moines, liés au monastère dans lequel ils avaient fait profession, pouvaient être transférés dans d'autres monastères.

D'autres abbayes anciennes s'unirent à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue: Cava, Subiaco, Bobbio, Praglia et, le 15 novembre 1504, avec la bulle *Super cathedram*, le pape Jules II lui agréa le Mont-Cassin, d'où

le nom de cassinaise donné ensuite à la congrégation.

Le phénomène de centralisation est l'élément que l'on trouve aussi dans les pays allemands: la principale réforme fut celle de Bursfeld, avec l'aide de moines provenant de Sankt Matthias, près de Trèves, qui donna naissance à une congrégation laquelle comptait quatre-vingt-quatorze abbayes en 1530. L'abbaye de Melk fut aussi réformée. En Espagne, le mouvement de réforme fut dirigé par l'abbaye de Montserrat, sous la direction de García de Cisneros, et de la congrégation de Valladolid, fondée en 1446, dont les constitutions furent rédigées sur la demande du pape Eugène IV par Ludovico Barbo.

V. LA RÉFORME PROTESTANTE

MARTIN LUTHER, DANS SON TEXTE *De votis monasticis iudicium* de 1521, attaque avec dureté la doctrine selon laquelle la vie monastique constituerait la forme la meilleure pour suivre le Christ. Luther nie tout fondement biblique aux vœux religieux et déclare les moines libres de tout lien. La diffusion du protestantisme dans les pays européens amène la disparition du monachisme bénédictin dans des pays comme le Danemark, la Suède, la Norvège où les communautés furent sécularisées entre 1527 et 1537, en Hollande et Frise. De mille cinq cents abbayes existant en Europe au début du XVI^e siècle ne survécurent qu'environ huit cent.

La réforme dans les pays allemands.

En Germanie, de graves dommages naquirent de l'adhésion de nombreux princes allemands à la réforme protestante. De plus, la possibilité pour les nobles locaux d'augmenter leur patrimoine, par l'annexion des riches abbayes se trouvant sur leur territoire, favorisa leur propre conversion au protestantisme.

Quelques monastères allemands passèrent spontanément au luthéranisme, et le propagèrent sur leur territoire. De nombreux autres, par exemple presque tous ceux appartenant à la congrégation de Bursfeld, furent contraints

d'embrasser la doctrine réformée par les seigneurs locaux. Ainsi en Allemagne au cours du xvi^e siècle disparurent deux cents monastères bénédictins.

La dissolution des monastères anglais.

En raison de grandes épidémies, de la guerre de Cent Ans et de celle des Deux Roses, au début du xvi^e siècle, les abbayes bénédictines anglaises étaient dépeuplées et le niveau moral des moines plutôt bas.

Toutefois les bénédictins continuaient à exercer une influence notable sur la vie ecclésiastique et civile anglaise : vingt-quatre abbés siégeaient de droit au parlement, plusieurs avaient le rang de barons. Neuf sièges épiscopaux sur seize étaient des abbayes bénédictines et les moines avaient un rôle important dans l'élection des évêques. Thomas Wolsey, dénonçant devant le pape la décadence morale et économique des monastères, obtint en 1528 la faculté de visiter les communautés bénédictines anglaises et de supprimer celles de moins de douze moines et celles trop relâchées. Les biens des abbayes supprimées furent confisqués par la couronne et utilisés par Henry VIII afin d'enrichir l'aristocratie qui contrôlait le pays et conserver ainsi leur soutien.

VI. NOUVELLES TENTATIVES DE RÉFORME

L'ORDRE BÉNÉDICTIN REÇUT UNE nouvelle impulsion du Concile de Trente. Les Pères conciliaires affrontèrent les questions sur la vie religieuse en 1563, au cours de la dernière session du concile. Parmi les décisions significatives, fut fixé à seize ans l'âge minimum pour embrasser la vie religieuse, et au moins un an de noviciat avant d'être admis à la profession religieuse. On devait s'assurer de la pleine liberté du candidat, ce qui mit ainsi fin à l'existence des enfants oblates. La pratique de la pauvreté et la vie commune sont prescrites et les monastères sont encouragés à se fédérer en congrégations. Le monachisme bénédictin connaît alors une nouvelle phase de vitalité et de développement.

En France, naquirent la congrégation lorraine de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, sous l'égide de dom Didier de La Cour, et issue d'elle, la congrégation de Saint-Maur, en 1618, dont le siège est fixé à Saint-Germain-des-Près à Paris, où l'on s'adonna de façon remarquable à la recherche historique et littéraire et à l'étude de la patristique.

Les tentatives de réunir en une congrégation les monastères des régions allemandes demeurées catholiques, échouèrent surtout à cause de l'hostilité des évêques. De nombreux monastères de Bavière et de Souabe toutefois se joignirent à la congrégation autrichienne pour maintenir l'université bénédictine de Salzbourg, fondée en 1617. Les monastères bénédictins suisses et autrichiens au xviii^e siècle connurent une grande prospérité dont témoigne la richesse de la décoration des abbayes.

VII. LA DISSOLUTION ET LA RESTAURATION DE L'ORDRE

AVEC LA DIFFUSION DES IDÉES des Lumières et des doctrines gallicanes et fébronniennes sur le plan ecclésiologique, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, l'attitude de l'opinion publique et des gouvernants se fit hostile à l'égard des ordres religieux.

En 1766 en France, sous l'autorité du roi, fut constituée une "commission des réguliers", avec l'intention déclarée de promouvoir une réforme des ordres religieux, mais sa décision la plus significative fut de déterminer un nombre minimum de membres en deçà duquel des maisons religieuses ou des ordres entiers pouvaient être supprimés. En 1780, année de la dissolution de la commission, seuls cent vingt-deux des quatre cent dix monastères bénédictins étaient visés.

En 1783, l'empereur Joseph II supprima tous les ordres essentiellement contemplatifs et accorda aux monastères bénédictins de subsister seulement s'ils se dédiaient désormais à des activités socialement utiles comme l'enseignement, l'assistance hospitalière, ou le soin des paroisses : ainsi un tiers des communautés bénédictines se trouvant sous la domination

des Habsbourg fut dissous. Des lois de suppression furent promulguées également dans la république de Venise en 1768, le grand-duché de Toscane en 1786 et le royaume de Naples.

Le nombre des monastères bénédictins fut réduit de façon encore plus drastique durant la Révolution française, qui amena la dissolution des dernières communautés bénédictines en France et en Belgique et sous Napoléon. Comme conséquence du traité de Lunéville, Napoléon sécularisa les nombreuses principautés ecclésiastiques et les donna aux souverains allemands, causant, de 1803 à 1806, la perte de tous les monastères en Bavière, dans le duché de Bade, Wurtemberg et Prusse.

Joseph Bonaparte supprima les monastères dans le royaume de Naples, à l'exception des abbayes du Mont-Cassin, de Cava et Montevergine, où il fut consenti aux moines de demeurer pour observer le patrimoine archivistique, mais en habit civil.

Après la conquête de Madrid en 1808, les monastères d'Espagne et du Portugal furent sécularisés; de même la Pologne perdit tous ses monastères. Dans toute l'Europe, seule subsista une trentaine d'abbayes bénédictines.

VIII. LA RÉSURRECTION DES ANCIENNES CONGRÉGATIONS

LA RESTAURATION DU MONACHISME bénédictin dans l'empire austro-hongrois débuta en 1802 grâce à l'initiative de l'empereur François 1^{er}, particulièrement intéressé par l'activité éducative des moines. Ainsi les monastères hongrois s'unirent en une congrégation fortement centralisée, avec à sa tête l'abbaye de Pannonhalma, dans laquelle sera établi le noviciat unique et une faculté de théologie et philosophie. Les abbayes autrichiennes seront regroupées ultérieurement par le pape Léon XIII en deux congrégations, une dédiée à Marie Immaculée, et une à Saint Joseph, réunies en une congrégation en 1918.

En Bavière, la restauration fut promue par le roi Louis 1^{er}, entre 1830 et 1842, dans les abbayes de Metten, Ottobeuren, Scheyern, et Weltenburg; le même souverain aida la

fondation du monastère de Saint-Boniface à Munich et du prieuré d'Andechs.

Les bénédictins anglais qui s'étaient réorganisés depuis le début du XVIII^e siècle dans les monastères continentaux de Douai (1606) et Dieulouard (1608), purent enfin, à cause de la première coalition qui entraîna le départ des Anglais du territoire français, transférer leurs communautés dans leur patrie (abbayes de Downside et Ampleforth) après 1793. Avec l'émancipation des catholiques anglais en 1829, les abbayes bénédictines connurent un notable développement au XIX^e siècle, devenant le siège de prestigieuses institutions scolastiques, comme le célèbre collège d'Ampleforth.

En Suisse, ce sont les cantons qui individuellement promulguent des lois sur les monastères, mais en 1848 fut inséré dans la constitution fédérale un article qui interdisait expressément l'érection de nouveaux monastères. Les anciennes abbayes de Fischingen et Rheinau furent dissoutes, les moines de Muri transférèrent leur communauté à Gries, et ceux de Marienstein à Bregenz. Les moines bénédictins exilés contribuèrent notablement à la diffusion du monachisme bénédictin aux États-Unis d'Amérique.

IX. LES NOUVELLES CONGRÉGATIONS DES XIX^e ET XX^e SIÈCLES

POUR LA RESTAURATION DE L'ORDRE bénédictin en France et Allemagne, ce sont les monastères de Solesmes et Beuron qui joueront un rôle primordial, devenant le centre de deux nouvelles congrégations monastiques réformées.

L'abbaye bénédictine de Solesmes, la première à réintroduire les vœux solennels et la perpétuité de l'abbatit, fut fondée en 1833 par Prosper Guéranger, fort de l'idéal de liberté ecclésiastique face aux pouvoirs civils, opposant résolu du gallicanisme mais surtout mû par une spiritualité liturgique nourrie aux meilleures sources. Issus de ce monastère sont nées les restaurations de Ligugé, Silos, Saint-Maur de Glanfeuil et Saint-Wandrille, et la fondation de nombreuses abbayes au XX^e siècle.

L'abbaye de Beuron, fondée en 1862 par les frères Placide et Maur Wolter, formés auprès des moines cassiniens de Saint-Paul-hors-les-murs à Rome, donna naissance à l'abbaye de Maredous en Belgique et de Maria Laach en Allemagne. Les moines de Beuron participèrent aussi à la réforme de la congrégation bénédictine du Brésil.

Il faut noter enfin le rôle particulier de l'abbé Pier Francesco Casaretto, qui à partir de 1844 voulut restaurer l'observance intégrale de la Règle de saint Benoît et la vie commune complète, dans le monastère cassinai de San-Martino d'Albaro. En 1850 le pape Pie IX lui confia l'abbaye Sainte-Scholastique de Subiaco, qui sera à l'origine de la congrégation cassinaise de la primitive observance, dite depuis de Subiaco, laquelle restaurera les abbayes anciennes de Praglia, Montevergine, Montserrat, et agrégera la nouvelle abbaye de La Pierre-qui-vire, puis donnera lieu à des fondations dans le monde entier.

Les bénédictins en Amérique.

Le premier monastère bénédictin en Amérique est fondé au Brésil à Salvador de Bahia en 1581, par une communauté de moines portugais. De l'abbaye de Salvador de Bahia sont issues les abbayes d'Olinda, Rio de Janeiro, Paraíba do Norte, São Paulo. Avec la *Bulla Inter gravissimas* du 1^{er} juillet 1827, ces monastères sont réunis en une congrégation. Durant les années suivantes, elle risquera l'extinction à cause de l'interdiction, levée seulement en 1889, d'admettre des novices.

La congrégation brésilienne recommencera son expansion après l'élection en 1890 de l'archiabbé Domenico della Trasfigurazione Machado, grâce notamment à l'arrivée de moines européens de Beuron.

Le premier monastère bénédictin des États-Unis fut celui de Saint-Vincent, fondé en 1846 à Latrobe, en Pennsylvanie, par dom Boniface Wimmer, issue de l'abbaye bavaroise de Metten. Le pape Pie IX affilia le monastère nouvellement fondé à la congrégation cassinaise mais consentit à ce que les moines observent les coutumes de la congrégation bavaroise.

Devenu Archiabbaye en 1892, Saint-Vincent avait déjà fondé en 1856 le monastère Saint John à Collegeville, dans le Minnesota. De ce groupe de monastères est issue la congrégation américano-cassinaise, devenue une des plus florissantes de l'Ordre.

Toujours aux États-Unis, les bénédictins suisses d'Einsiedeln fondèrent en 1854 le monastère de Saint Meinrad, dans l'Indiana; d'autres moines suisses d'Engelberg fondèrent, eux, le monastère de Conception, dans le Missouri.

Les monastères américains d'origine suisse refusèrent l'offre d'adhérer à la congrégation américano-cassinaise, et furent en 1881 unis en une congrégation helvético-américaine, qui aura un rôle important d'évangélisation des Américains.

Un retour à la tradition missionnaire.

Andrea Amrhein, moine de Beuron, fut parmi les premiers à redécouvrir l'œuvre évangélisatrice des bénédictins au Moyen-Âge et devint le rénovateur de l'ancien idéal missionnaire de l'Ordre. Après avoir visité les séminaires des missionnaires de Mill Hill et des Verbits à Steyl, il fonda en 1887 une maison religieuse pour la formation des missionnaires.

À l'origine, les disciples de Amrhein constituaient une congrégation d'oblats réguliers avec vœux simples, mais, en 1896, leur maison de Sankt-Ottilien en Haute Bavière, devint prieuré, abbaye en 1902, archiabbaye et centre d'une nouvelle congrégation monastique dans l'orbite de la confédération bénédictine en 1914.

Les bénédictins de Sankt Ottilien ont fondé de nombreuses maisons, à Zanzibar en 1887, en Corée et Mandchourie en 1909, en Afrique du Sud en 1921.

Les abbayes belges de Sint-Andries-Zevenkerken et de Maredous, unies en 1921 dans la congrégation de l'Annonciation, furent aussi le point de départ de nombreuses fondations en Afrique et Asie: ils envoyèrent des religieux au Katanga en 1910, en Chine en 1929, en Angola en 1933, en Inde en 1952, au Rwanda en 1958 et au Pérou en 1968.

X. LA CONFÉDÉRATION BÉNÉDICTINE

POUR PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS généraux de l'Ordre bénédictin, le pape Léon XIII pensa réunir les congrégations de monastères bénédictins en une confédération et chargea le cardinal bénédictin Giuseppe Benedetto Dusmet de réunir au palais de San Callisto à Rome tous les abbés bénédictins, pour délibérer de l'union. Ayant obtenu l'assentiment des abbés, le pape Léon XIII par le bref *Summum semper* du 12 juillet 1893, approuva l'union des treize congrégations en une confédération sous la présidence d'un abbé primat, dont les prérogatives seront définies par la Congrégation des évêques et réguliers dans le décret *Inestimabilis* du 16 septembre 1893. Comme premier abbé primat, Léon XIII choisit Hildebrand de Hemptinne, de l'abbaye belge de Maredsous.

L'unification ne vint pas diminuer l'autonomie et la physionomie propre de chaque monastère ni de chaque congrégation. Les organes propres à la confédération sont exercés comme une supervision générale sur l'observance de la discipline monastique.

La résidence de l'abbé primat fut fixée au Collège international de Saint-Anselme sur l'Aventin, fondé par Léon XIII le 4 janvier 1887 en prévision de l'union souhaitée par lui, pour recevoir les étudiants de toutes les congrégations bénédictines. La confédération a été réorganisée plus récemment avec une *lex propria* approuvée par le pape Pie XII en 1952, et plusieurs fois revue depuis lors.

L'organisation de l'Ordre.

Les monastères bénédictins sont associés en congrégations, à leur tour confédérées entre elles. À la confédération bénédictine peuvent s'associer, exceptionnellement, des monastères particuliers non liés à une congrégation.

Chaque congrégation élit selon son mode propre son abbé-président. Au sein de la confédération, les abbés-présidents constituent le synode des présidents, convoqué au moins tous les deux ans par l'abbé primat et présidé par lui.

Le synode élit un conseil, constitué de trois abbés-présidents qui assistent l'abbé primat dans ses tâches, l'un des membres du conseil étant le vicaire de l'abbé primat en cas d'empêchement.

Les supérieurs de toutes les abbayes et prieurés *sui juris* de la confédération se réunissent tous les quatre ans en un « *congresso* » des abbés, auquel il revient notamment d'élire l'abbé primat. Ce dernier est en charge pour huit ans et peut être réélu pour de nouveaux mandats de quatre ans. L'abbé primat représente la confédération mais dans le respect de l'autonomie des monastères et congrégations; il n'a pas les pouvoirs que détient l'abbé-président d'une congrégation monastique. À l'abbé primat revient le titre d'abbé de Saint-Anselme sur l'Aventin et de grand chancelier de l'Athénée pontifical Saint-Anselme.

À l'abbé primat, actuellement dom Notker Wolf, ancien abbé de Sankt-Otilien, élu par le Congrès des abbés en l'an 2000, puis de nouveau en 2008 et 2012, revient la vigilance sur le Collège pontifical grec à Rome, l'AIM, le DIM, la CIB (*Communio Internationalis Benedictinarum*) et l'ICBE (*International Commission on Benedictine Education*).

À la confédération peuvent être « consociés » les monastères féminins de bénédictines et les congrégations religieuses féminines de tradition bénédictine, soit seize mille moniales et sœurs bénédictines.

La confédération bénédictine compte plus de trois cent cinquante monastères, dont font partie plus de sept mille cinq cents moines bénédictins.

XI. DES FAMILLES PROCHES MAIS DISTINCTES ²

1. *La congrégation cassinaise.* Elle a pris la suite de la congrégation Sainte-Justine de Padoue, érigée en 1408. Composée de dix abbayes toutes situées en Italie, dont l'archiabbaye territoriale du Mont-Cassin, fondation de saint Benoît. Elle vient de décider en septembre 2012 sa fusion avec la congrégation de Subiaco.
2. *La congrégation anglaise.* Les monastères anglais se sont regroupés en 1336, et constitués en congrégation en 1619, actuellement composée de 15 monastères et 3 monastères de moniales.

2. On consultera volontiers les pages http://atlas.osb-international.info/redirect_congr.php

* Ces douze premières congrégations appartiennent dès sa création par Léon XIII à la confédération bénédictine.

3. *La congrégation hongroise.* Congrégation érigée en 1514, elle est composée de l'Archabbaye de Pannonhalma, et de six maisons dépendantes en Hongrie, d'une abbaye et d'une maison au Brésil. La congrégation hongroise qui a souffert considérablement de la situation politique de 1948 à 1989, a repris une belle vigueur.
4. *La congrégation suisse.* Congrégation fondée en 1602, elle est composée de sept abbayes situées en Suisse, d'une abbaye en Italie du nord, et d'un monastère au Cameroun.
5. *La congrégation autrichienne.* Érigée en 1625 et unie avec la congrégation autrichienne de Saint-Joseph en 1930, elle est composée de douze abbayes et de trois maisons dépendantes, toutes situées en Autriche.
6. *La congrégation bavaroise.* Fondée en 1684, restaurée en 1858, elle est composée de onze abbayes, de deux prieurés et d'un collège, tous situés dans le land de Bavière
7. *La congrégation brésilienne.* Les monastères du Brésil appartenant à l'origine à l'ancienne congrégation portugaise supprimée en 1835, furent unis en 1827 en une congrégation composée à l'heure actuelle de treize monastères de moines et de dix-sept monastères de moniales.
8. *La congrégation de Solesmes.* Érigée en 1837 et, à l'origine, « congrégation de France », elle fut amenée à faire des fondations dans ses lieux d'exil à partir de 1901. Elle est composée de vingt-quatre monastères de moines, situés en France, en Espagne, au Luxembourg, en Grande-Bretagne, au Canada, aux Pays-Bas, au Sénégal. De cette congrégation est issue la congrégation néerlandaise et une partie de la congrégation du Cono-Sur. À la congrégation de Solesmes sont associés huit monastères de moniales.
9. *La congrégation américano-cassinai.* Érigée en 1855, la congrégation est composée de trente monastères situés en majorité aux USA, mais aussi au Canada, Mexique, Brésil, Colombie, etc.
10. *La congrégation de Subiaco.* Elle a commencé à se constituer en 1851 et a été érigée en 1872. Seule congrégation de ce type dans la confédération bénédictine, elle est divisée en neuf provinces: les provinces italienne, anglaise, flamande, française, espagnole, allemande, africaine et malgache, philippine, vietnamienne. Elle comporte soixante-huit monastères de moines et lui sont associés vingt-trois monastères de moniales, ainsi que des congrégations et fédérations de moniales.
11. *La congrégation de Beuron.* Elle a été érigée en 1873. Elle est composée de neuf abbayes toutes situées en Allemagne sauf une en Autriche, et d'un prieuré en Allemagne. À la congrégation de Beuron sont incorporés neuf monastères de moniales.
12. *La congrégation helvète-américaine.* Érigée en 1881, et issue de la congrégation suisse, elle est composée de dix-neuf monastères, situés aux USA, mais aussi au Canada, au Guatemala, au Mexique, au Brésil... *
13. *La congrégation de Sankt-Otilien.* Créée en 1881 dans un but missionnaire, elle a été affiliée à la confédération bénédictine en 1904. Elle est composée de quarante-quatre monastères situés en Allemagne, en Tanzanie, aux USA, en Corée du Sud, au Venezuela, en Autriche, en Suisse, en Afrique du Sud, au Kenya, aux Philippines, en Colombie...
14. *La congrégation de l'Annonciation.* Composée de monastères issus à l'origine de la congrégation de Beuron, elle a été érigée en 1920, et est composée de trente monastères de moines et huit monastères de moniales, en Belgique, à Trinidad, au Portugal, en Irlande, en Pologne, en Allemagne, aux USA, en Inde, au Zaïre, en France, au Rwanda, en Angola, au Nigeria, etc.
15. *La congrégation slave.* Érigée en 1945, puis suspendue en 1969 *ad nutum Sanctae Sedis* en raison de la situation politique en Tchécoslovaquie, elle fut mise alors sous la juridiction de l'abbé primat, ses religieux ayant été dispersés. Elle est composée de six monastères en Tchécoslovaquie, Slovaquie et Croatie.
16. *La congrégation du Mont-Olivet.* Ordre fondé en 1319, approuvé en 1344, intégré à la confédération en 1960, il comporte vingt-neuf monastères de moines, Italie, France, Brésil, USA, Royaume-Uni, Guatemala, Mexique, Israël, Corée du sud, Ghana, etc. Lui sont incorporés ou agrégés six monastères de moniales olivétaines.
17. *La congrégation de Vallombreuse.* Fondée en 1036, approuvée en 1092, confédérée en 1966, elle est composée de dix monastères de moines en Italie, Brésil, Inde, et de six monastères de moniales.
18. *La congrégation camaldule.* Créée en 980, érigée en 1074, confédérée en 1966, elle a onze monastères de moines, majoritairement en Italie, mais aussi au Brésil, aux USA et en Inde, et treize de moniales.
19. *La congrégation silvestrine.* Fondée en 1231, approuvée en 1248, confédérée en 1973, elle est formée de vingt-deux monastères, en Italie, Sri Lanka, Inde, USA, Australie.
20. *La congrégation du Cono-Sur.* Érigée en 1976 à partir de monastères provenant de la congrégation de Solesmes, elle a dix monastères de moines en Argentine, Chili, Uruguay, Paraguay, et huit monastères de moniales.

Dom Hughes Leroy o.s.b.

Continuez à réagir et à nous adresser des témoignages et articles, à:

Anne-Marie AMANN, Présidente du SOB
 Le Clos de la Mairie, 185 C, rue de Paris, 95150 TAVERNY
 Téléphone : 01 39 60 44 04 · Mobile : 06 98 42 92 07
 anne-marie.amann@wanadoo.fr
 SITE INTERNET DU SOB : www.sob.cef.fr